

Note de présentation synthétique du compte administratif 2023 du budget principal

I) Les éléments de contexte

Le budget 2023 s'est inscrit dans un contexte inflationniste notamment sur nos charges à caractère général et la masse salariale (du fait notamment de mesures exogènes tels que le dégel du point d'indice).

On constate une reprise de l'effet de ciseau, les dépenses augmentant plus rapidement que les recettes.

II) Les priorités du budget 2023

La communauté n'a pas souhaité souscrire de nouvel emprunt sur 2023.

Le budget a dû faire face à une hausse des charges de gestion courante de + 4,46 % principalement pour les raisons expliquées ci-dessus (inflation, dégel du point d'indice) :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evo 2022/2023	Evo en %
011 Charges à caractère général	2 698 367 €	3 334 542 €	3 462 932 €	128 389 €	3,85%
012 Charges de personnel	15 573 542 €	16 254 000 €	16 969 301 €	715 301 €	4,40%
014 Atténuations de produits	1 439 447 €	1 407 599 €	1 482 364 €	74 765 €	5,31%
65 Autres charges de gestion courante	6 059 567 €	6 095 789 €	6 384 432 €	288 644 €	4,74%
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE (A)	25 770 923 €	27 091 930 €	28 299 029 €	1 207 099 €	4,46%

Toutefois, les recettes de gestion courante croissent à un rythme beaucoup moins important, après une année 2022 exceptionnelle.

013 Atténuations de charges	145 822 €	158 800 €	54 247 €	-104 553 €	-65,84%
70 Produits services, domaine	2 815 595 €	3 446 148 €	3 412 710 €	-33 438 €	-0,97%
73 Impôts et taxes	17 805 405 €	19 067 783 €	12 209 711 €	-6 858 072 €	-35,97%
731 Fiscalité locale			7 657 353 €	7 657 353 €	
74 Dotations et participations	8 030 799 €	9 079 849 €	8 751 765 €	-328 085 €	-3,61%
75 Autres produits de gestion courante	379 726 €	392 872 €	276 727 €	-116 145 €	-29,56%
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE (B)	29 177 347 €	32 145 452 €	32 362 512 €	217 060 €	0,68%

La totalité des chapitres, hormis les impôts, taxes et produits issus de la fiscalité locale, connaissent une évolution négative expliquée par plusieurs facteurs (perceptions de loyers en baisse suite au changement d'occupant de l'abattoir, diminution des remboursements sur rémunérations du personnel, retour à des niveaux normaux des recettes des chapitres 70 et 74).

III) L'évolution et la structure des ressources et charges

La masse salariale a augmenté en 2023, pour partie du fait de mesures imposées par l'Etat. Cette augmentation s'est faite à effectifs constants.

L'agglomération a pâti de l'inflation, en ce qui concerne ses charges à caractère général.

Le montant des subventions versées aux associations n'a pas connu d'évolution significative.

Les participations au CIAS (+ 100 k€) et au SDIS (+ 83 k€) sont en progression.

Grand Auch n'a pas été impacté par les taux d'intérêt élevés. En effet la totalité de l'encours du budget général est à taux fixe.

L'augmentation des impôts et taxes s'explique par le dynamisme de la TVA-TH du fait de l'inflation (+ 548 k€), du dynamisme de la CFE (200 k€) mais aussi d'effets d'aubaine (évolution de la THRS du fait de la mise à jour des données, contrôle local sur la TASCOM).

	2022	2023	Evolution	%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 155 006 €	1 231 749 €	76 743 €	6,64%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	63 911 €	68 324 €	4 413 €	6,90%
Taxe d'habitation	438 073 €	606 793 €	168 720 €	38,51%
Cotisation Foncière des Entreprises	3 853 986 €	4 054 734 €	200 748 €	5,21%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	1 996 760 €	0 €	-1 996 760 €	
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	351 258 €	371 207 €	19 949 €	5,68%
Taxe sur les surfaces commerciales	695 871 €	988 745 €	292 874 €	42,09%
Autres recettes fiscales	4 679 794 €	4 012 775 €	-667 019 €	-14,25%
Fraction de TVA (remplacement ex TH)	5 833 124 €	6 381 929 €	548 805 €	9,41%
Fraction de TVA (remplacement ex CVAE)	0 €	2 150 808 €	2 150 808 €	
Total impôts et taxes	19 067 783 €	19 867 064 €	799 281 €	4,19%

Les principales dépenses d'équipement effectuées en 2023 sont identifiées comme suit :

- ✓ Travaux NPNRU du Garros 1 307 k€ ;
- ✓ Travaux GEPU : 681 k€ ;
- ✓ Participation RN 124 : 553 k€ ;
- ✓ Terrain transféré de la ZA de Pavie : 308 k€ ;
- ✓ Participation IFSI : 250 k€ ;
- ✓ Achat de matériels, équipements : 200 k€ ;
- ✓ Travaux du musée de la résistance : 119 k€.

IV) Le montant du budget général

L'exécution du budget général 2023 de l'agglomération est le suivant :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	29 499 157,13	G	32 451 137,98
	Section d'investissement	B	5 126 798,10	H	5 265 433,32
		=		=	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	4 260 642,38 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	205 920,97 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	34 625 955,23	= G + H + I + J	42 183 134,65
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 877 310,99	L	1 395 827,42
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	1 877 310,99	= K + L	1 395 827,42
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A - C - E	29 499 157,13	= G + I - K	36 711 780,36
	Section d'investissement	= B - D - F	7 004 109,09	= H + J - L	6 867 181,71
	TOTAL CUMULE	= A - B + C - D + E - F	36 503 266,22	= G + H - I + J - K + L	43 578 962,07

V) Les niveaux d'épargne

L'évolution des niveaux d'épargne sur les trois dernières années est la suivante :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
011 Charges à caractère général	2 698 367 €	3 334 542 €	3 462 932 €
012 Charges de personnel	15 573 542 €	16 254 000 €	16 969 301 €
014 Atténuations de produits	1 439 447 €	1 407 599 €	1 482 364 €
65 Autres charges de gestion courante	6 059 567 €	6 095 789 €	6 384 432 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE (A)	25 770 923 €	27 091 930 €	28 299 029 €
013 Atténuations de charges	145 822 €	158 800 €	54 247 €
70 Produits services, domaine	2 815 595 €	3 446 148 €	3 412 710 €
73 Impôts et taxes	17 805 405 €	19 067 783 €	12 209 711 €
731 Fiscalité locale			7 657 353 €
74 Dotations et participations	8 030 799 €	9 079 849 €	8 751 765 €
75 Autres produits de gestion courante	379 726 €	392 872 €	276 727 €
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE (B)	29 177 347 €	32 145 452 €	32 362 512 €
EXCEDENT BRUT COURANT	3 406 424 €	5 053 522 €	4 063 483 €
67 Charges exceptionnelles	37 145 €	2 999 €	323 836 €
77 Produits exceptionnelles	74 279 €	57 303 €	1 017 €
Solde exceptionnel	37 134 €	54 304 €	-322 819 €
EPARGNE DE GESTION	3 443 558 €	5 107 826 €	3 740 665 €
66 Charges financières	69 450 €	58 133 €	46 368 €
EPARGNE BRUTE	3 374 108 €	5 049 693 €	3 694 297 €
16 Remboursement capital	411 359 €	401 137 €	431 344 €
EPARGNE NETTE	2 962 749 €	4 648 556 €	3 262 953 €

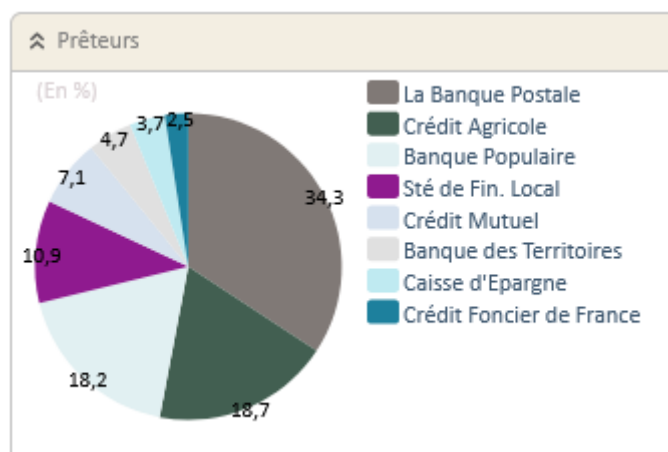
2022 ayant été une année exceptionnelle en termes de recettes (dotations perçues, mises à disposition), l'année 2023 présente logiquement une épargne nette en diminution. Son niveau reste toutefois comparable à celui de l'exercice 2021.

VI) La dette de l'agglomération

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 était de 1 441 284,79 €.

La capacité de désendettement est de 0,39 année.

La totalité de la dette du budget principal est à taux fixe et classée A1 sur la charte Gissler.



VII) Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition appliqués en 2023 sont les suivants :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 38,79 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 3,00 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 4,84 % ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,46 %.

VIII) Les principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 709,74 € ;

Recettes réelles de fonctionnement/population : 802,09 € ;

Dépenses d'équipement brut/population : 110,35 € ;

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 59,22 %.

IX) Les effectifs et charges de personnel

Le montant des charges de personnels et frais assimilés mandatés, sur l'exercice 2023, s'élève à 16 969 301,23 € soit un taux de consommation des crédits de 97,69 %.

Ces charges augmentent de 716 k€ par rapport à 2022 soit + 4,41 %.

L'augmentation s'explique par les dégels successifs du point d'indice, diverses mesures statutaires (rehaussement des bas de grilles) ainsi que par le glissement vieillesse technicité (GVT).